



# GESTION DES VOIES NAVIGABLES

## DES AVANCEES OBTENUES PAR LA MOBILISATION

7 juin 2011

### Réunion du 7 juin au ministère

CFDT : Hubert Lebreton, Freddy Hervochon, Christian Fourcoual, Patrick Grosroyat, Jean-François Pons.

Suite à la réunion du 25 mai, le ministère a communiqué, comme il s'y était engagé, un nouvel avant-projet de loi d'un Etablissement Public Administratif « Agence des Voies Navigables en France » accompagné d'une analyse juridique de sa faisabilité et questions/réponses pour les personnels.

En proposant un EPA et non plus un EP sui generis, en incluant, dans la loi, l'obligation de négocier tous les 3 ans un plan pluriannuel de perspectives de recrutements et d'emplois (public/privé), concrétisé dans un accord collectif validé par le comité de l'Établissement, le ministère a tenté de répondre aux demandes exprimées en ce sens par la CFDT le 25 mai.

Insuffisamment car cet EPA n'en est pas un au sens strict. Cela nous a conduit, dans le cadre de l'intersyndicale, à appeler à la grève à compter du 6 juin pour peser sur les négociations du lendemain.

Pour la CFDT, il s'agit d'éviter que les départs en retraite soient mis à profit par l'Établissement pour recruter, indistinctement sur ces postes et en toute liberté, des emplois sur statut privé.

La mobilisation des 6 et 7 juin, plus particulièrement le blocage de la navigation dans la majeure partie des SN, a permis de nouvelles avancées concrétisées dans un relevé de décision, signé du cabinet ministériel. Il apporte notamment des garanties sur les conditions d'évolutions des recrutements à venir.

Quelques points du relevé de décision :

- l'Agence sera un EPA qui pourra recruter des fonctionnaires, des OPA, des agents de droit public et privé;
- un accord collectif sera négocié avec l'Agence pour déterminer les perspectives pluriannuelles de recrutement des différentes catégories de personnels en fonction des missions de l'Agence et sur la base de la cartographie initiale des emplois. Cet accord sera négocié tous les 3 ans et validé par le conseil d'administration de l'Agence qui ne pourra s'y opposer.
- engagement d'une négociation avec le ministère d'un premier projet d'accord sur les emplois avant le débat législatif ;

- il n'y aura pas de transfert à l'Agence du Domaine Public Fluvial, ni de fermeture de voies;
- engagement en matière de mobilité (pas de mobilité géographique imposée et garanties de rémunérations et de prestations sociales);
- maintien du service actif pour personnels affectés à l'Agence au moment du transfert et pour les recrutements ultérieurs;
- Les projets de décrets pris en application de la loi seront concertés avec les syndicats;
- Un projet d'accord global reprenant l'ensemble des points évoqués depuis le lancement des négociations ainsi qu'un projet de loi conforme au relevé de décisions sera envoyé le 8 juin aux OS;
- Prochaine réunion le 14 juin;

En résumé, du projet initial d'un transfert à VNF des personnels SN et du patrimoine, la mobilisation a, à ce jour, permis le non transfert du patrimoine, la création d'une nouvelle structure « EPA Agence » dans laquelle seront transférés les personnels des SN et ceux de VNF.

En outre, la répartition des effectifs publics et privés par rapport aux missions et leurs évolutions, leurs recrutements, ne seront plus laissés à l'appréciation de la seule Agence mais devront faire l'objet d'un accord collectif, comme la CFDT le demandait.

Un premier accord, pour autant qu'il soit signé majoritairement, sur la base de la cartographie actuelle permettra d'être en position de force face au Parlement pour que la loi ne soit pas dénaturée (vigilance lors du passage au parlement). La validité d'un tel accord exigera sa transformation texte réglementaire (décret ou arrêté)

C'est donc au regard du contenu du projet d'accord et du nouveau projet de loi qui nous seront communiqués, des avancées obtenues et à venir, que la CFDT se prononcera.

Pour peser sur les négociations du 14 juin, l'intersyndicale déposera un préavis de grève pour la journée du 15 juin et les nuitées amont et aval.

En tout état de cause, un long cycle de négociations nécessaires aux transferts dans cette nouvelle Agence des Voies Navigables nous attend d'ici 2013 voire au-delà.

**CFDT permanence nationale** 30 passage de l'Arche – 92055 LA DEFENSE CEDEX 04

tél : 01 40 81 24 00 fax : 01 40 81 24 05 [CFDT.Syndicat@i-carre.net](mailto:CFDT.Syndicat@i-carre.net) - [www.cfdt-ufeem.org](http://www.cfdt-ufeem.org)